

PRET 170 000.00 Euros (parc des loisirs et équipements sportifs, catastrophes naturelles et autres travaux)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de financer la part restant à la charge de la commune pour les travaux engagés (parc des loisirs et équipements sportifs, catastrophes naturelles et autres travaux) il y a lieu de solliciter l'octroi d'un prêt de 170 000.00 euros pour une durée de 15 ans.

Elle informe que deux banques ont été consultées et répondu à la consultation de prêt :

La caisse régionale du crédit agricole taux 1.15 %

La caisse d'épargne taux 0.85 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE de contracter auprès de la caisse d'épargne un prêt d'un montant de 170 000.00 Euros pour une durée de 15 ans au taux de 0.85 %.

Le remboursement s'effectuera par trimestrialité de 3 020.80 € soit par an 12 083.20 €

DONNE délégation à Madame le Maire pour la mise en place de cette opération et la signature des contrats à intervenir avec la caisse d'épargne Languedoc Roussillon.

Point 7 : Virement de crédits.

➤ **Versement d'une subvention à l'association XINARDi, pour 200€.**

Monsieur Jacques Vanelle, 1^{er} adjoint explique quels sont les objectifs de cette association : faire découvrir la culture mexicaine, ses traditions, ses usages et coutumes, sa gastronomie, sa langue ainsi que l'architecture.

L'association siégera à Casa Nostra.

Accord de tous pour un virement de 200€ à cette association.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants afin d'attribuer une subvention à l'association XINARDI 200.00 €

<i>Désignation</i>	<i>diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<i>D 6232 fêtes et cérémonies</i>	<i>200.00</i>	
<i>D 6574 Sub. Fonct. Person. Droit privé</i>		<i>200.00</i>

Point 8 : ouvertures de crédits :

➤ **Pour les catastrophes naturelles : 21 032.65 € de l'Etat**

Subvention de la région : 11 648.55

Monsieur Baillette, pose la question à savoir « si le passage à gué est sur la commune de Marquixanes ? »

« Ne serait-il pas à la fois sur Espira de Conflent et Marquixanes »

Madame le Maire répond qu'à sa connaissance cette partie de la Coume se trouve sur la commune de Marquixanes.

Elle indique que des travaux urgents sont à prévoir car il a été emporté par la crue du mois de janvier.

Il est prévu que des barrières de sécurité seront mises en place dans le cadre des travaux.

➤ **Sauvegarde l'art français : attribution de 10 000€ pour le retable**

DECISION MODIFICATIVE N° 3 OUVERTURES DE CREDITS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de créer un nouveau programme : Retable Saint Antoine de padoue et de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

Désignation	ouvertures de crédits	
	Recettes	Dépenses
R 1321 subvention Etat Programme 120 catastrophes naturelles	21 032.65	
R 1322 Subvention Région Programme 120 catastrophes naturelles	11 648.55	
D 2128 Autres agencements et aménagements Programme 120 catastrophes naturelles		31 487.20
D 10226 Taxe aménagement		1 194.00
R 1328 subvention sauvegarde de l'Art Français Programme 93 église retable	10 000.00	
R 1321 Subvention DRAC Programme 93 église retable	23 250.00	
D 21318 autres bâtiments publics Programme 93 église retable		33 250.00

► **Dissolution Syndicat Intercommunal de télévision**

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Madame le Maire indique que suite à la dissolution du Syndicat de télévision il y a lieu de procéder aux écritures suivantes en vue d'intégrer les résultats :

Désignation	augmentation de crédits	diminution de crédits
<i>R 002 excédent fonctionnement</i>	<i>1 541.22</i>	
<i>D 615231 voirie</i>	<i>1 541.22</i>	
<i>R 001 excédent investissement</i>		<i>1 352.54</i>
<i>D 21318 programme 125 restaurant</i>		<i>1 352.54</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les écritures ci-dessus.

Point 9 : ouverture d'un collège à pédagogie active et coopérative :

L'école primaire privée Les Lucioles qui s'est installée sur Marquixanes en 2016 avec une dizaine d'élèves et qui a construit des nouveaux locaux a actuellement 46 élèves.

De nouveaux porteurs de projets ont l'intention de créer un collège. Dans l'immédiat ils envisagent de louer une maison qui sera aménagée afin de recevoir du public. Ils envisagent d'ouvrir ces locaux à la rentrée scolaire 2021/2022. Puis la maison serait achetée.

Monsieur Michel Lafont conseiller municipal fait observer que la sortie des élèves des Lucioles créait beaucoup de mouvement de circulation et que cette nouvelle école située pratiquement en face devra prévoir un parking. Madame le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint précisent qu'il y aura un parking prévu à l'intérieur selon les porteurs de projet qu'ils ont rencontrés.

Il est demandé s'il y a des élèves de la commune aux Lucioles : Madame Le Maire répond qu'il n'y a que des élèves venant de l'extérieur. Un seul est originaire de Marquixanes, mais il n'a jamais été scolarisé à l'école primaire.

Un accord de principe favorable est donné à l'unanimité pour qu'il y est une nouvelle structure scolaire de niveau collège qui se créait sur la commune.

OUVERTURE D'UN COLLEGE A PEDAGOGIE ACTIVE ET COOPERATIVE

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'école privée les Lucioles implantée sur la commune de Marquixanes accueillant des enfants de maternelle et primaire souhaite pouvoir ouvrir un collège à pédagogie active et coopérative sur la commune.

Dans un premier temps l'ouverture se ferait dans un local privé qu'ils aménageraient et loueraient dans le but d'un éventuel achat.

Madame le Maire précise que la création de cet établissement n'engendre aucun préjudice pour l'école publique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prononcer sur un accord de principe à la création d'un collège à pédagogie active et coopérative sur la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un collège à pédagogie active et coopérative sur la commune.

DONNE son accord de principe à la création de cet établissement

Point 10 : Questions diverses :

Permis de construire instruits : 14 accordés sur le lotissement les vergers du Canigou
3 autres PC ont été accordés : 1 dans le village, 1 construction d'une chaufferie bois,
1 en cours celui de Mme Neveu.

Compte rendu de l'activité de la police municipale :

La réunion de coordination qui a eu lieu le 6 novembre en présence de la gendarmerie, de la police municipale, des pompiers, des représentants des 5 communes : Ria, Prades, Catllar, Eus et Marquixanes fait état d'un bilan très positif pour Marquixanes.

La gendarmerie est très peu intervenue sur la commune. La police municipale passe régulièrement sur la commune, son rôle est préventif et informatif auprès de la population. Les voitures sont mieux garées, les

véhicules qui ne roulent plus ont été enlevées dans la plupart des endroits du village, les dépôts devant les containers ont nettement baissés.

Le marquage au sol des emplacements permet à la police municipale d'intervenir.

Le stationnement dans le centre ancien est devenu un peu moins anarchique, toutefois le manque de place de stationnement reste un problème. La mairie s'évertue à trouver une solution.

Soutien à la filière bois à la demande du Conseil départemental.

Le Conseil Départemental a lancé une candidature pour des appels à projet « Construisons en bois dans les Pyrénées Orientales » à fin de favoriser la filière bois et de rentrer en transition écologique ; Des aides à hauteur de 40% et 50% du financement sont possibles dans la mesure où le bois est d'origine locale ou Régionale.

Madame le Maire propose de construire la maison d'accueil des jeunes et les mobiliers urbains du Parc des loisirs en bois. Sur la commune viennent de s'installer 2 charpentiers et une scierie qui construisent et fabriquent uniquement avec du bois régional en provenance de La Salvetat sur Agoût dans l'Hérault.

L'environnement naturel se prête à ce type de construction dont le coût de fabrication est inférieur à des constructions plus traditionnelles.

Monsieur Jean Marc Meneu, fait un historique de la construction en pierres par le passé, qui est le matériau utilisé principalement alors que le bois ne l'est pas traditionnellement dans notre département.

Une délibération est nécessaire pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

L'assemblée délibérante vote le projet construisons en bois à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « CONSTRUISONS EN BOIS DANS LES PYRENEES-ORIENTALES »
--

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de constructions en bois d'une maison pour les jeunes et des aménagements extérieurs, au sein du projet du parc des loisirs et équipements sportifs pour tous.

La construction d'un espace de 30m2 pour les jeunes ainsi que du mobilier urbain, sera réalisée en bois issu des forêts de Douglas de la Salvetat (Hérault) en région Occitanie.

Ce projet est en concordance avec l'appel à projets 2020 du Conseil Départemental dont l'objectif est de favoriser, soutenir la filière bois locale et régionale.

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 22 076.15 € HT soit 26 491.38 € TTC

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet « construisons bois dans les Pyrénées Orientales ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 22 076.15 € HT soit 26 491.38 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet « construisons bois dans les Pyrénées Orientales » pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Informations générales sur la RN 116 :

Madame le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint en réunion par visioconférence avec la DREAL et Monsieur le Sous-Préfet, en font le compte rendu et indiquent que la déviation au Nord est toujours en cours.

Cependant des modifications importantes ont fait évoluer le projet par rapport au projet initial : le rond point central est supprimé.

Un rond-point à l'ouest (côté Prades) serait plutôt retenu.

C'est ainsi que le projet qui a été présenté semble toucher maisons moins.

Un retrait de la nouvelle route par rapport aux habitations semble aussi être envisagé.

Seule resterait en instance la sortie Est en traversée du village vers Perpignan, qui est demandée afin de faciliter la sortie de Marquixanes et de protéger le commerce.

Voici quelles sont les grandes lignes qui ont été exposées.

Actuellement lancement de l'enquête d'impact environnemental.

Point sur l'achat du terrain pour le parking :

L'objectif est d'ouvrir plus de places de parking au sein du centre ancien et de la place des acacias.

Le projet est plutôt en bonne voie.

La proposition du prix est faite à 22.50 € ce qui ferait : 33 000 € pour 1475 m2 de surface. En attente de la réponse du propriétaire du terrain

Lettre officielle au Président du SMT bassin versant pour la programmation

Un courrier avec la liste des propriétaires riverains le long de la Coume a été envoyé au SMT bassin versant de la Têt afin que celui ci programme le nettoyage du lit de la Coume et des abords.

Ce travail va induire un investissement important qui peut désormais être financé par la taxe GEMAPI payée par les communes.

Madame le Maire remercie tous les participants à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21h.

Le Maire
Anne Marie CANAL



La Secrétaire de Séance
Magali CHAILA

A blue ink signature of Magali Chaila, written in a cursive style.